

PACTE
POUR LA
DÉMOCRATIE
À STRASBOURG

Bilan des Ateliers d'Initiative Citoyenne

**Suite au travail réalisé par le groupe évaluation du pacte pour la
démocratie à Strasbourg**

Date de publication : 24 février 2020

Mission participation citoyenne

Accompagnement par la Mission évaluation des politiques publiques

Sommaire

Partie I - Présentation de la démarche d'évaluation participative (slide 4)

- A. Du sommet citoyen au pacte pour la démocratie à Strasbourg (s.5)
- B. Un groupe d'évaluation tripartite (s.6)
- C. Périmètre de l'évaluation - méthodologie d'enquête (outils, méthode) (s.7)
- D. Calendrier réalisé (s.8)

Partie II - Éléments de bilan des ateliers d'initiative citoyenne (s.9)

- A. Rappel des objectifs des ateliers d'initiative citoyenne et des modalités de mise en œuvre (s.10)
- B. Présentation des ateliers « La femme » et « Strasbourg zéro perturbateurs endocriniens » (s.12)
- C. Points positifs, de vigilance et axes d'amélioration (s.17)

Partie I

Présentation de la démarche d'évaluation participative

A. Du sommet citoyen au pacte pour la démocratie à Strasbourg

- Aboutissement de la démarche du Sommet citoyen, le pacte pour la démocratie à Strasbourg a été **adopté à la majorité absolue le 16 avril 2018**
- Le pacte repose sur des valeurs, des principes et un engagement mutuel des citoyens-nes, des élus-es et des agents-es
- Il a pour objectif de renforcer la démocratie locale notamment à travers la mise en œuvre de **nouveaux dispositifs et démarches de participation citoyenne**
 - Budget participatif
 - Pétitions citoyennes
 - Ateliers d'initiative citoyenne
 - Cartographie des initiatives citoyennes
 - Plateforme numérique de participation citoyenne
 - Conseil de la participation citoyenne
 - Comité d'éthique
 - Comité des usagers-ères du numérique
 - Pact'mobile

B. Un groupe d'évaluation tripartite

- Dès le début de la démarche une **volonté d'évaluer pour améliorer**
- Un premier groupe évaluation pendant le Sommet Citoyen
- Un principe inscrit dans le pacte
 - « Article 7 : exécution du pacte. Clause de qualité et d'authenticité de la démarche.
Un Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne associant élus-es, citoyens-nes et agents-es est mis en place pour le suivi et l'amélioration continue de la démarche. »
- **Un second groupe évaluation tripartite mis en place en novembre 2018**
 - **25 participants-es volontaires** (2 élues, 6 agents-es, 18 habitants-es titulaires et 13 suppléants-es)
 - Deux sujets d'évaluation entérinés par le Conseil de la participation citoyenne du 25/01/2019 : le **budget participatif** et les **pétitions citoyennes** (et un bilan sur les Ateliers d'initiative citoyenne)
 - Un accompagnement par la **Mission participation citoyenne**
 - Un accompagnement à l'évaluation participative, au recueil, traitement et analyse des données, par la **Mission évaluation des politiques publiques de la Ville (DCPAJ)** et une **stagiaire en Master**. Animation et appui à la méthode d'évaluation participative par un **prestataire externe** Extracité.

C. Périmètre de l'évaluation - méthodologie d'enquête (outils, méthode)

- Un questionnaire envoyé par mail à 3278 personnes :
 - aux participants-es du budget participatif et des pétitions citoyennes inscrits sur la plateforme de participation citoyenne
 - aux personnes inscrites dans le listing de la Mission participation citoyenne
 - aux membres des Conseils de quartier et du Conseil des résidents-es étrangers-ères

➤ Pour une première évaluation, et au vu des moyens disponibles, il a été décidé d'envoyer ce questionnaire à des personnes ayant connaissance des dispositifs, et ceci afin de pouvoir avoir des avis basés sur leurs expériences.

→ Au total 1043 réponses dont **683 réponses complètes** (soit un taux de participation de 31 % et un taux de retour de réponses complètes de 21%)

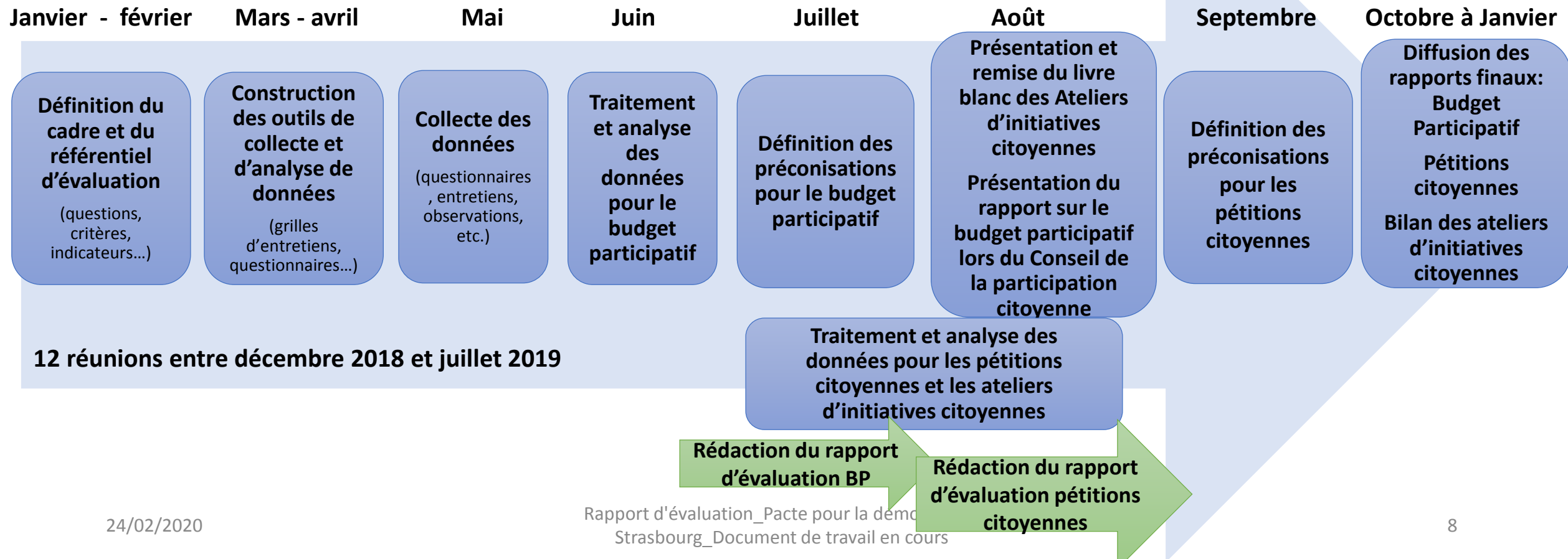
Point d'attention : l'enquête a été réalisée par email, les personnes concernées sont donc principalement des personnes ayant accès au numérique. Seules les réponses complètes ont été prises en compte pour les analyses. (le secret statistique ne permet pas de faire figurer les chiffres en dessous de 5 dans les graphiques afin de ne pas identifier les personnes).
- Info

 • Un questionnaire envoyé aux 33 agents-es de la Ville ayant participé à la mise en œuvre du budget participatif :
Au total 7 réponses dont 4 réponses complètes.

Point d'attention : le taux de participation pour ce questionnaire ayant été trop faible, les données quantitatives n'ont pu être traitées. Par ailleurs les réponses données aux questions ouvertes ont été intégrées aux données qualitatives récoltées lors des entretiens effectués.
- Pour les Ateliers d'initiative citoyenne, au vu des moyens disponibles, une évaluation n'a pas pu être réalisée. Cependant, il a été décidé de réaliser un premier bilan de ces ateliers (entretiens et indicateurs de pilotage).

D. Calendrier réalisé

Il diffère du calendrier prévu initialement en raisons de changements liés notamment à la période pré-électorale et au lancement de la saison 2 du budget participatif pour octobre.



Partie II

Éléments de bilan des ateliers d'initiative citoyenne

A. Rappel des objectifs des Ateliers d'initiative citoyenne et des modalités de mise en œuvre

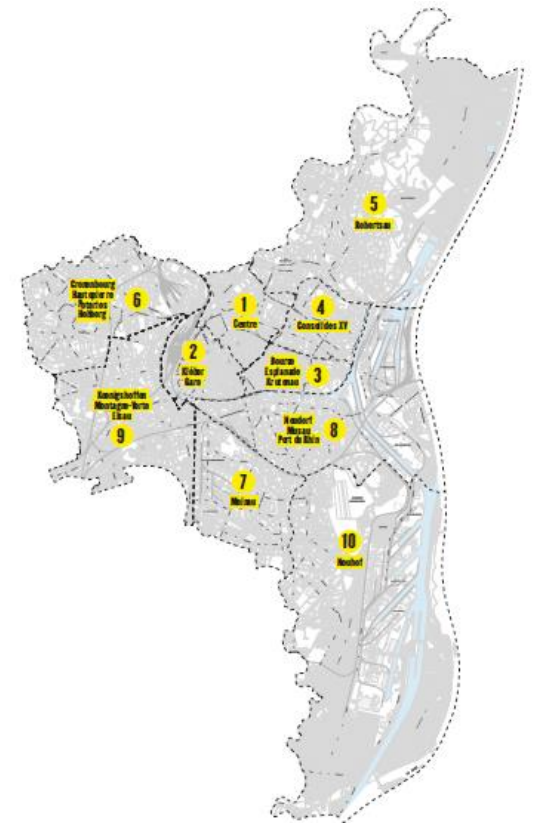
Les Ateliers d'initiative citoyenne sont une démarche de dialogue et de réflexion collective conduite par un porteur d'initiative pour éclairer une politique publique menée par la Ville. Le porteur peut bénéficier d'un accompagnement par les services de la Ville, sur une période d'environ 6 mois. Les ateliers doivent aboutir à la production d'un livrable (cahier de préconisations, livre blanc, etc.) remis au Maire de Strasbourg et à l'adjoint au Maire concerné.

Pour chaque Atelier d'initiative citoyenne, les porteurs doivent :

- Avoir lu et se porter garants des valeurs du Pacte pour la démocratie à Strasbourg (« écoute », « bienveillance »...),
- Préciser la thématique de l'atelier, le caractère d'intérêt général et local,
- Préciser l'objectif de l'atelier, qui doit être **d'éclairer les politiques publiques**, en apportant une contribution à la construction de cette politique publique laquelle doit donner lieu à un « **cahier de préconisations** »,
- Etablir un calendrier (durée, début et fin) qui doit se dérouler sur une durée d'environ 6 mois,
- Définir les besoins en matière d'accompagnement de la Ville: logistique, méthode, animation, administration, communication...

Ces ateliers qui s'adressent aux Strasbourgeois-ses, au sens de l'article 6 du Pacte pour la démocratie à Strasbourg, ont également vocation à sensibiliser les participants en permettant le partage d'informations sur le thème abordé. Ils sont ouverts à toutes et à tous dans la limite des places disponibles.

Des ateliers d'initiative citoyenne ont été mis en place en 2019 portant sur « La femme » et « Les perturbateurs endocriniens ».



B. Présentation des ateliers :

« La femme » et « Strasbourg sans perturbateur endocrinien »

1. Présentation de l'atelier d'initiative citoyenne « La Femme »

- **OBJECTIF** : cet atelier vise l'amélioration de la condition de vie de la femme.
- **MOYENS** : il s'agit de mettre en commun nos savoir-faire, nos expériences et nos compétences dans l'organisation de débat, de tables rondes et de rencontres avec des experts.
- **DÉROULEMENT** : cet atelier se déroule sous forme de rencontre, une fois par mois au centre administratif de Strasbourg-Eurométropole de 19h à 21h. Les femmes présentes sont invitées à débattre et à proposer des solutions sur les thématiques abordées.
 - Nombre de personnes présentes en moyenne aux ateliers : 20
 - Moyen de communication: La plateforme numérique de participation citoyenne
 - Durée des réunions: 2h
 - Accompagnement de la Ville: - Elue en charge de la participation citoyenne présente à chaque réunion.
 - Réservation des salles
 - Présentation, mise en ligne des comptes rendus et suivi des ateliers sur la plateforme « participer.strasbourg.eu »
- **CALENDRIER** : 9 réunions ont été organisées de juin à août 2019
Une présentation de cet atelier a eu lieu lors du Conseil de la Participation Citoyenne le jeudi 29 août 2019. Ces ateliers n'ont pas fait l'objet de l'écriture d'un livre blanc, mais des comptes rendus des réunions ont été produits.

1. Présentation de l'atelier d'initiative citoyenne « La Femme »

➤ CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CITOYENS :

- Être âgée d'au moins 16 ans,
- Habiter ou travailler à Strasbourg.

Cet atelier est ouvert à toutes dans la limite des places disponibles.

Tout au long des réunions, il a regroupé le porteur de l'AIC, l'élue de la thématique, des agents de la Mission Participation Citoyenne, des experts des thématiques concernées et des citoyennes.

➤ THÈMES MIS EN DÉBAT :

- L'égalité salariale entre femme et homme, la transmission aux enfants, la grossesse précoce
- Relation mère-enfant : Le numérique a-t-il un rôle éducatif ?
- Les femmes issues d'immigrations dans la Cité : quel impact, quel rôle?
- La famille et l'éducation des enfants
- Le regard de la femme dans la société actuelle

2. Présentation de l'atelier d'initiative citoyenne « Strasbourg sans perturbateur endocrinien »

- **OBJECTIF** : il s'agit d'apporter une contribution à la construction d'une politique publique de lutte contre les perturbateurs endocriniens à l'échelle locale, nationale et européenne.
- **MOYENS** : cet atelier permet aux citoyens-nes de se réunir, d'échanger avec des experts, les services de la Ville et les élus concernés pour contribuer à l'élaboration de la politique publique de lutte contre les perturbateurs endocriniens par des préconisations concrètes.
- **DÉROULEMENT** :
 - Calendrier: - 4 ateliers thématiques organisés de février à mai 2019 au centre administratif de Strasbourg.
 - jeudi 13 juin 2019 : publication du rapport des préconisations.
 - jeudi 29 août 2019: présentation et remise du livre blanc au Maire pendant le Conseil de la Participation Citoyenne.
 - Nombre de personnes présentes en moyenne aux ateliers : 15
 - Moyen de communication: La plateforme numérique de participation citoyenne
 - Durée des réunions: 2h
 - Accompagnement de la Ville: - un-e agent-e représentant la mission participation citoyenne ou l'élue en charge de la participation citoyenne présent-e à chaque réunion.
 - Réservation des salles
 - Présentation, mise en ligne des comptes rendus et suivi des ateliers sur la plateforme « participer.strasbourg.eu »
- **INTERVENANTS** : Le porteur de l'atelier et l'adjointe au Maire en charge de la démocratie locale ont co-animé cet atelier. Les Strasbourgeois étaient invités à participer activement à ces ateliers pour apporter leurs idées et contributions. Des experts ont également été invités à intervenir à certaines réunions.

2. Présentation de l'atelier d'initiative citoyenne « Strasbourg sans perturbateur endocrinien »

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Cet atelier s'adresse aux Strasbourgeois-ses, au sens de l'article 6 du Pacte pour la démocratie à Strasbourg:

« Est considéré-e comme citoyen-ne de la ville de Strasbourg, au sens du présent pacte, toute personne qui :

- Vit ou a une activité à Strasbourg, ce qui inclut notamment les actifs-ves non-résidents-es, les demandeurs-euses d'emplois, les étudiants-es, les retraités-es, etc.
- S'investit dans la vie de la ville ou est concernée par les activités de la ville. »

QUATRE THÈMES MIS EN DÉBAT :

1. Les perturbateurs endocriniens dans l'alimentation
2. Les perturbateurs endocriniens dans l'air et dans l'eau
3. Les déchets comme source de perturbateurs endocriniens
4. Mobiliser et sensibiliser les citoyens aux problématiques liées aux perturbateurs endocriniens

C. Points positifs, de vigilance et axes d'amélioration

Les éléments des diapositives attachées à ce titre sont issus de verbatim d'entretiens conduits dans le cadre de l'évaluation

1. Conditions de réussite



Conditions de réussite

Avoir un thème fédérateur et communiquer pour mobiliser le public

Avoir un projet, informer le public, le mobiliser

Le thème doit être fédérateur pour mobiliser les gens

Envisager des thèmes transversaux pour les ateliers (exemple : envisager la femme, c'est envisager l'homme, l'enfant)

Gérer l'atelier, le structurer

Etre capable de structurer l'atelier,

Le portage d'un atelier demande du travail

Etre capable de manager les gens, les laisser s'exprimer, être à l'écoute, échanger

L'atelier se construit au fur et à mesure des réunions (en fonction du nombre de personnes dans le groupe), l'atelier a évolué de lui-même (les aspirations des uns et des autres nourrissent l'atelier)

Avoir un modérateur : un citoyen volontaire et un animateur

Fixer un cadre pour la durée et la périodicité (exemple 6 mois)

Une mobilisation des citoyens et un soutien de la Ville

Un taux de présence stable pour des sujets complexes

Fixer un objectif de réaliser ensemble, concrétiser ensemble

Accompagnement et soutien de la Ville pour mettre en place cet atelier

Des moyens matériels, logistiques et humains nécessaires pour l'organisation des réunions

Possibilité de faire venir des experts (invitation de la Ville, prise en charge du trajet et de l'hôtel)

Avoir des moyens matériels, logistiques et humains (mise à disposition de la salle, d'un vidéoprojecteur, accès au matériel informatique, la communication des invitations, mise en forme du communiqué de presse, envoi des invitations)

2. Points positifs

Points positifs

➤ **La réalisation d'évènements passés et projets futurs :**

- Rencontres avec des tiers : Avec le Dr Spiroux, spécialiste des perturbateurs endocriniens, le Dr Mayer médecin de PMI et Dr Nisand, il y a eu une conférence organisée sur le thème de « la ménopause »
- Projet d'un évènement gastronomique en 2020, souhaits d'organiser des sorties culturelles ;
- Projet de construction d'une nouvelle campagne sur l'excision, à voir si possible au-delà de Strasbourg
- Atelier « Strasbourg sans perturbateur endocrinien » : remise au Maire d'un livre blanc comportant des préconisations pendant le Conseil de la participation citoyenne

➤ **Une mobilisation, implication des citoyens :**

- Des citoyens attentifs, vigilants, curieux et engagés, un taux de fidélisation et d'implication important
- Un bilan positif : permet de rencontrer d'autres citoyens, diffuser l'information, les sensibiliser sur des sujets si importants
- Mobiliser sur des sujets :
Campagne contre l'excision pour combattre ce fléau dans le cadre de l'atelier « La femme » ;
S'attaquer au problème de santé publique et de protection de l'environnement concernant l'atelier « Strasbourg sans perturbateur endocrinien »

Points positifs

➤ **Un lieu d'exercice de la citoyenneté :**

- Permet de rompre l'isolement des citoyens, des lanceurs d'alerte et casser le plafond de verre entre citoyens et élus, créer une passerelle entre eux
- Le citoyen peut montrer ses attentes aux politiques, occuper sa place, exercer sa citoyenneté, pousser les politiques à prendre des mesures (en cas de problème de santé publique, pour que la place ne soit pas prise par des lobbies)
- L'atelier d'initiative citoyenne permet d'occuper l'espace politique, d'être un contre-pouvoir (par rapport aux lobbies). Des lobbies ont des moyens financiers important pour diffuser la désinformation
- Impact important de la remise du livre blanc au Maire

3. Points de vigilance

Points de vigilance

➤ **Les ateliers doivent rester indépendants, portés sur des sujets d'intérêt général :**

- Pour le dépôt, l'objet de l'atelier doit être d'intérêt général
- Le porteur du projet doit être un citoyen et non une association afin de ne pas soutenir indirectement une association au détriment d'une autre
Le porteur du projet qui fait partie d'une association doit se présenter en tant que citoyen et non en tant que personne morale. Cet atelier ne doit en aucun cas augmenter le nombre d'adhérents de son association par exemple. L'association ne doit pas profiter de la prise en charge des frais liés à l'invitation de l'expert (soutien indirect).
- Importance que l'atelier d'initiative citoyenne garde son indépendance (ne pas être porté ou rattaché à un élu)

➤ **Autres points de vigilance :**

- La nécessité d'une communication renforcée pour les ateliers d'initiative citoyenne par rapport au budget participatif et aux pétitions
- Lourdeur de la charge de travail concernant le secrétariat pour l'atelier
- Difficulté à mobiliser du monde lors des ateliers
- Délai tardif de mise en ligne sur la plateforme (au mois d'avril)
- Présence de quelques lobbyistes qui perturbent le déroulement de l'atelier

4. Axes d'amélioration

Propositions d'amélioration :

- **La communication, le soutien logistique, la coordination, et le suivi des préconisations par les élus**
 - Proposer de mettre un contact « Ville » afin d'être accompagné dans ses démarches. Une personne qui n'a jamais participé au Pacte aura des difficultés à avoir le bon interlocuteur.
 - Pour le suivi des préconisations, proposition d'être contacté pour voir comment mettre en place ce suivi. Le suivi du « Comité suivi est important ».
 - Amélioration de la communication (comme pour le budget participatif et les initiatives citoyennes), que la communication soit portée par la Ville
 - De bénéficier du soutien logistique de la Ville, que l'élu-e vienne débattre lors des ateliers
 - Organiser un secrétariat pour le bon fonctionnement du groupe (réalisé par un agent de la Ville ?)
 - Volonté que les élus prennent en compte et suivent les préconisations de l'atelier et que cela débouche sur des faits.

5. Synthèse

- Deux ateliers d'initiative citoyenne ont été mis en place au premier semestre 2019 portant sur les thématiques suivantes :
 - « La femme »
 - « Strasbourg sans perturbateur endocrinien »
- Ces ateliers portés par des citoyens avec l'appui de l'élue en charge de la participation citoyenne et des services de la Ville ont permis de mettre en commun des savoir-faire, des expériences et des compétences, d'organiser des débats, des conférences, des tables rondes et des rencontres avec des experts autour de ces sujets.
- Ces ateliers supposent une mobilisation des citoyens et la nécessité d'un accompagnement par les services de la Ville de Strasbourg (matériels, logistiques, humains). Le rôle du porteur de projet qui est un citoyen est important (mise en place de l'atelier, organisation des réunions, organisation d'évènements, diffusion des préconisations...). Ces ateliers ont été soutenus par l'élue qui a participé à plusieurs réunions.
- Ces deux ateliers ont été présentés par les porteurs d'ateliers en Conseil de la participation citoyenne le 29 août 2019. Un Atelier d'Initiative Citoyenne a produit un livre blanc, remis au Maire à cette occasion, permettant aux citoyens d'apporter leur contribution à la construction d'une politique publique de lutte contre les perturbateurs endocriniens à l'échelle locale, nationale et européenne.

**Retrouvez le récapitulatif des résultats et préconisations de
l'évaluation participative sur le site :**

[Participer.strasbourg.eu](https://participer.strasbourg.eu)